

**Questionnaire relatif au Projet de programme et  
de budget pour 2006-2007 ( 33 C/5 )**

## Introduction :

Ce document constitue la réponse du Mali au questionnaire qui a été conçu par l'UNESCO pour recueillir les observations et propositions des Etats membres et membres associés, aussi que des Organisations internationales intergouvernementales ( OIG ) et non gouvernementales ( ONG ) sur les principes essentiels, les priorités et les questions fondamentales dont il faudrait s'inspirer pour élaborer le Projet de programme et de budget pour 2006-2007 ( 33 C/5).

### I. Mise en œuvre du troisième et dernier biennium de la stratégie à moyen terme pour 2002-2007 ( 31 C/4 )

**Question 3.1 :** Est ce que le thème unificateur et les objectifs et sous-objectifs stratégiques du document 31 C/4 approuvé son suffisamment pris en compte dans le 31/5 et le 32 C/5 ?

**Réponse :** Oui le thème unificateur et les objectifs et sous-objectifs stratégiques sont suffisamment pris en compte dans le 31 C/5 et le 32 C/5.

**Question 3.2 :** Que pourrait-on faire pour améliorer le lien entre le 31 C/4 et le 33 C/5 ?

**Réponse :** Pour améliorer le lien du 33 C/5 avec le 31C/4, on pourrait recentrer l'action autour des objectifs stratégiques susceptibles d'être effectivement atteints, quitte à abandonner ceux qui de toute évidence ne pourront pas être réalisés.

**Question 3.3 :** Considérez-vous que l'action de l'Organisation telle qu'elle est décrite dans le 31 C/5 et le 32 C/5, conduit à une réalisation progressive de tous les objectifs stratégiques du 31 C/4 ou de certains d'entre eux seulement ? y'a-t-il des objectifs stratégiques qui ne seront probablement pas atteints et quels ajustements ou mesures correctives proposez-vous ? ( cette question sera posée séparément pour chacun des grands programmes et des thèmes transversaux ).

**Réponse :** Oui. L'action de l'Organisation telle qu'elle est décrite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 conduit à une réalisation progressive des objectifs stratégiques du 31 C/4. Pour la réalisation de la scolarisation universelle ( EPT ), la réduction de la pauvreté et concernant la réflexion sur la reforme normative dans le domaine de la culture, les efforts doivent être poursuivis au delà de 2007.

**Question 4.1 :** Considérez-vous qu'il existe des éléments pouvant justifier une inflexion ou une réorientation majeures en ce qui concerne l'un ou plusieurs des objectifs ou approches stratégiques du 31 C/4 ou les résultats escomptés correspondants ?

**Réponse :** Non, une réorientation majeure nous paraît inutile actuellement à 2 ans seulement de la fin de la stratégie à moyen terme – 31 C/4. Une évaluation globale pourra être faite à l'issue de l'exécution du programme et budget et pour 2006-2007 ( 33 C/5 ) et servira de base pour de nouvelles orientations.

**Question 6.1 :** Considérez-vous que la formulation de stratégies nationales et, à l'avenir de cadres stratégiques multipays serait un plus pour la planification stratégique globale et le processus de programmation de l'Organisation ?

**Réponse :** Oui, une telle formulation serait un plus car elle permet de mieux cerner et prendre en compte les spécificités de chaque pays et de faire un choix comparatif des mesures à prendre. Elle permet aussi d'harmoniser les stratégies et objectifs nationaux en tenant compte de la dimension sous-régionale.

**Question 6.3 :** Jugez-vous satisfaisante la nouvelle chronologie du cycle de programmation qui débute par des consultations de pays et de groupes de pays, suivies de consultations régionales constituant la principale contribution à l'élaboration des propositions préliminaires pour le 33 C/5 puis à la formulation du 33 C/5 ?

**Réponse :** Oui, la nouvelle chronologie du cycle de programmation est satisfaisante. Il serait cependant souhaitable que les consultations se fassent dans des délais appropriés.

**Question 6.4 :** Etes-vous favorables à la tenue de consultations de pays et de groupes de pays ?

**Réponse :** Oui

**Question 6.5 :** Avez-vous des suggestions quant à leur préparation et leur organisation ?

**Réponse :** Pour les consultations nationales, les Commissions nationales pour l'UNESCO devraient recevoir à temps le questionnaire afin de le mettre à la disposition des experts des comités spécialisés. Après les consultations nationales, les pays d'un même regroupement pourraient se réunir entre eux afin de dégager des propositions communes.

#### **Liens avec les Objectifs de Développement du Millénaire ( ODM )**

**Question 7.1 :** Jugez-vous satisfaisante la présentation des liens entre les ODM et les activités de l'UNESCO ?

**Réponse :** Oui, Toutefois, il est évident que plusieurs ODM ne seront pas atteints à l'horizon 2015. Mais l'UNESCO peut toujours garder les liens avec les ODM jusqu'à la fin de son programme à moyen terme en 2007. Des modifications pourraient alors intervenir

**Question 7.2 :** Est ce que le 32 C/5 se réfère trop aux ODM ?

**Réponse :** Non.

#### **Fonctions de l'UNESCO**

**Question 8.1 :** A votre avis est-ce que l'UNESCO s'acquitte convenablement de chacune de ses cinq grandes fonctions ?

**Réponse :** Oui. L'UNESCO s'acquitte convenablement de chacune de ses 5 fonctions.

**Question 8.2 :** faudrait-il réviser cette liste de fonctions ?

**Réponse :** Non.

**Question 8.3 :** Convierait-il de mettre davantage l'accent à l'avenir sur certaines fonctions et, si tel est le cas lesquelles ?

**Réponse :** Non, il ne convierait pas de mettre davantage l'accent sur certaines fonctions.

**Question 8.4 :** Est-ce que le renforcement des capacités au niveau des pays devrait être accentué-dans l'affirmative, dans quels domaines et par quelles mesures ?

**Réponse :** Oui, le renforcement des capacités devrait être accentué au niveau des pays, notamment dans le domaine des ressources humaines à travers les bourses, stages et séminaires de formation, les jumelages universitaires, l'appui aux institutions de formation, la création des réseaux d'enseignants, l'appui aux efforts de développement des systèmes éducatifs, le renforcement des réseaux des écoles associées, etc.

**Question 8.5 :** Faut-il ajouter d'autres rôles et fonctions – « courtier du savoir », organismes de référence, mobilisation et sensibilisation » etc.

**Réponse :** Non. Les fonctions actuelles suffisent pour le moment et permettent à l'UNESCO de mener une action efficace au regard des objectifs visés.

## **II. Priorités de programme :**

**Question 9.1 :** Etes-vous d'avis qu'il convient pour le 33 C/5 de suivre à nouveau la structure des grands programmes qui a été introduite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 et qui s'articule autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités ?

**Réponse :** Oui. Il est bon d'avoir une priorité principale autour de laquelle s'articulent d'autres priorités, reflétant les stratégies nationales.

**Question 9.2 :** Estimez-vous, souhaitable de condenser la formulation des priorités principales afin d'éviter de disperser les ressources entre un trop grand nombre d'activités ?

**Réponse :** Les ressources pour les autres priorités devraient être augmentées sans effriter pour autant les ressources pour les priorités principales, mais sans accroître non plus les ressources pour ces priorités.

**Question 9.3 :** Etes-vous d'avis d'allouer aux priorités principales dans le 33 C/5 des ressources accrues par rapport à celles qui ont été approuvées dans le 32 C/5.

**Réponse :** Oui, il convient d'allouer dans le 33 C/5 des ressources accrues aux priorités principales par rapport à celles qui ont été approuvées dans le 32 C/5.

**Question 9.4 :** Etes-vous d'avis de continuer à accroître les crédits alloués aux dépenses de personnel dans des domaines correspondant à des priorités principales de programme ?

**Réponse :** Non, les crédits alloués à ces dépenses ne devraient pas augmenter. Des solutions alternatives comme les redéploiements de personnel et des transferts devraient plutôt être envisagés.

**Question 9.5 :** Estimez-vous que la répartition actuelle des ressources des programmes entre les grands programmes doit-être conservée ? Pensez-vous au contraire qu'il faudrait reconsidérer les parts respectives et , dans l'affirmative, sur quels critères ?

**Réponse :** La répartition actuelle des ressources du programme entre les grands programmes doit être conservée.

## Education

**Question 10 :** Etes-vous d'avis de conserver la même priorité principale pour le grand programme I que dans le 32 C/5 approuvé ? Dans cette hypothèse, estimez-vous qu'il faudrait envisager de conserver le contenu du programme autour de certains domaines clés de cette priorité ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

**Réponse :** Oui, nous sommes d'avis qu'elle doit être conservée en vue de l'atteinte de l'Education pour tous ( EPT ).  
En même temps il faut solliciter et mobiliser davantage des ressources extrabudgétaires pour la réalisation de cet objectif.

**Question 11 :** Convient-il de maintenir ces priorités dans le 33 C/5 ? Dans la négative, qu'elles autres priorités faudrait-il, selon vous, envisager ? faudrait-il modifier la formulation des autres priorités et dans l'affirmative, comment – en ayant toujours à l'esprit le caractère limité des ressources et des effectifs disponibles ?

**Réponse :** Oui, nous pensons qu'il faut les maintenir dans le 33 C/5.

**Question 12 :** Estimez-vous que l'aide qui est actuellement fournie aux pays pour qu'ils puissent atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 est suffisante ? Dans la négative, quelles autres activités ou modalités à conduire à l'échelon national proposeriez vous ?

**Réponse :** Non, il serait bon d'établir des contrats moraux entre les Etats et les partenaires en vue de la mise en œuvre d'un mécanisme de remobilisation et de suivi des engagements.  
Le Mali recommande de faciliter et de créer des conditions de partenariat entre la Commission nationale et les communautés locales en matière de création et d'équipement d'écoles d'une part et d'autre part de permettre à la Commission nationale UNESCO d'être porteuse de requêtes auprès des représentations locales des institutions de financement.

**Question 13.1 :** Estimez-vous nécessaire de renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine du droit à l'éducation y compris le suivi des normes et critères ainsi que des politiques et initiatives nationales dans le domaine de l'Education ?  
Quelles modalités d'action particulières souhaiteriez-vous voir mises en œuvre ?

**Réponse :** Oui., l'action de l'UNESCO doit être renforcée dans le domaine du droit à l'éducation. Les modalités d'action à mettre en œuvre pourraient être :

- l'échange d'information,
- le renforcement des capacités,
- la fonction normative,

- le partage d'expérience avec les pays membres de l'UNESCO à travers des rencontres interrégionales et sous régionales entre coordinateurs et experts nationaux.

**Question 13.2 :** Quelles propositions souhaiteriez-vous faire pour renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation de qualité ?

**Réponse :** Pour renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation de qualité nous souhaiterions :

- la création d'écoles inter-Etats,
- la multiplication des prix UNESCO dans les différentes filières de formation,
- la focalisation des efforts spéciaux sur les communautés les plus désavantagées,
- la conception des curricula sur une base étendue,
- la procuration aux enfants de valeurs éthiques et morales,
- l'éducation des enfants à vivre ensemble, à se comprendre, à se tolérer et à accepter leurs différences,
- le regain de la confiance des enseignants,
- l'appui de la mise en œuvre des politiques éducatives adaptées aux besoins et aux programmes nationaux d'éducation,
- la création de cadres de concertation entre les maires et les parents des enfants en revalorisant les rôles et responsabilités des parents dans l'éducation des enfants,
- le consensus sur les approches d'implication des parents dans l'amélioration de la qualité de l'éducation.

**Question 14 :** Pensez-vous qu'il faille appuyer davantage l'action de l'UNESCO dans le domaine de « l'éducation préventive contre le VIH/SIDA ? Avez-vous des propositions à faire pour améliorer la coordination de l'action de l'UNESCO en tirant parti des compétences de tous les secteurs dans la lutte contre le VIH /SIDA ? A cet égard, estimez-vous nécessaire d'introduire des axes d'action communs, voire un nouveau thème transversal dans le 33 C/5 sur l'éducation préventive contre le VIH /SIDA ( étant entendu qu'un nouveau thème transversal pourrait nécessiter un ajustement du 31 C/4 ) ?

**Réponse :** L'action de l'UNESCO dans le domaine de « l'éducation préventive contre le VIH/SIDA » doit être appuyée. Pour cela, nous proposons :

- la création d'un cadre formel visant au renforcement du travail de coordination qu'effectue l'UNESCO pour améliorer son action dans la lutte contre le VIH/SIDA.
- le renforcement des capacités du personnel de la Commission nationale pour l'UNESCO et de tous ceux qui sont parties prenantes dans la structure chargée de la sensibilisation et de la prévention en matière de lutte contre le SIDA.

**Question 15 :** Avez-vous des recommandations à formuler sur les orientations que l'UNESCO devrait prendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014 ).

**Réponse :** La seule recommandation que nous formulons sur ces orientations est l'accroissement de l'apport au non formel. L'UNESCO doit appuyer les Etats dans la promotion des langues nationales à travers la formulation et la mise en place de politique nationale cohérente et pérenne leur permettant d'être des médiums instrumentés afin d'assurer une scolarisation des enfants et d'alphabétiser les adultes. Autrement dit, l'UNESCO doit

appuyer les Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre de politique cohérente en matière de langues nationales.

**Question 16** : Etes-vous favorable à un renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine des TIC au service de l'éducation ? Quelles orientations et modalités d'action proposeriez-vous ( par exemple l'utilisation accrue des TIC dans l'éducation, l'initiation aux TIC, la création de centres de formation multimédias, l'utilisation des TIC dans la formation pédagogique ) ? Quelles autres propositions souhaiteriez-vous faire au sujet de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'utilisation des TIC au service de l'éducation ?

**Réponse** : Oui, nous sommes favorables à un renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine des TIC au service de l'éducation.

Nous souhaiterions :

- propager l'enseignement à distance ;
- renforcer l'expérience de création des centres multimédias en vue de les rendre pérennes ;
- renforcer, équiper et étendre l'utilisation des TIC au niveau du système éducatif et par ordre d'enseignement ;
- développer et renforcer les programmes d'enseignement virtuel aux niveaux régional et sous-régional ;

### Sciences Exactes et Naturelles

**Question 17.1** : Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le grand programme II, (GPII) la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

**Réponse** : Oui

**Question 17.2** : La priorité principale du document 33 C/5 devrait – elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

**Réponse** : Oui

**Question 18** : Ces « autres priorités » devraient – elles être conservées dans le document 33 C/5 ?

**Réponse** : Oui, le renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'Ingénieur, la protection de l'environnement et l'utilisation et gestion durable des ressources naturelles devraient être conservés comme priorités dans le 33 C/5.

**Question 19** : Pensez-vous que l'accent mis dans le 32 C/5 sur les activités relatives au SMDD à l'appui du SMDD et du JPOI est suffisant ?

**Réponse** : Oui

**Question 20** : Etes-vous satisfaits des activités menées jusqu'ici par l'UNESCO en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement ( PEID ) notamment dans le cadre de la plate – forme CSI ?

**Réponse :** Compte tenu des spécificités des PEID, nous sommes favorables à l'introduction des propositions pertinentes en faveur des PEID dans le 33 C/5.

**Question 21 :** Etes-vous favorables à la formulation de ces initiatives intersectorielles et, par voie de conséquence, à la création d'axes d'action pour en assurer la mise en œuvre ? si oui, lesquelles ?

**Réponse :** Oui, nous sommes favorables à la formulation des initiatives intersectorielles telles que la promotion de l'éducation et du renforcement des capacités en sciences et en technologie et le développement des articulations entre diversité culturelle et diversité biologique. Nous adhérons à la création d'axes d'action pour assurer la mise en œuvre de ces initiatives intersectorielles.

**Question 22 :** Avez-vous des commentaires ou des suggestions à faire pour renforcer le rôle et la contribution de l'UNESCO aux mécanismes de coordination des Nations Unies concernant les ressources en eau et l'océan ?

**Réponse :** Non

**Question 23 :** Etes-vous satisfaits de la manière dont l'activité des cinq programmes a été reflétée et intégrée dans les documents C/5 passés ? Avez-vous des propositions précises à faire sur la manière d'intégrer leur contribution dans le 33 C/5 ? L'activité de ces programmes est-elle suffisamment concentrée ou avez-vous des suggestions à formuler à cet égard ?

**Réponse :** Oui, nous sommes satisfaits de la manière dont l'activité des programmes PICG, PHI, COI, MAB, et MOST a été reflétée et intégrée dans les documents C/5 passés.

Nous souhaiterions une meilleure articulation des sciences naturelles, sociales, et humaines pour le traitement des questions relatives aux aspects éthiques des sciences et de la technologie et que l'accent soit mis sur la nécessité d'une coopération active entre les cinq programmes scientifiques et intergouvernementaux.

### Sciences Sociales et Humaines

**Question 24.1 :** Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le GP III la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est conservée, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

**Réponse :** la priorité principale « l'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique » est toujours d'actualité. Il faut certainement maintenir cette même priorité que dans le 32 C/5 mais elle doit être mieux ciblée en orientant massivement le contenu du programme vers les pays les plus pauvres qui sont consommateurs de sciences et de technologies mais pas producteurs. A ce titre, ces pays consomment les effets pervers des sciences et des technologies sans pouvoir s'en préserver.

**Question 24.3 :** Souhaitez-vous voir élaborer d'autres instruments normatifs ? Faut-il, à votre avis, faire de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine éthique des activités essentielles ?



**Réponse** : Dans le domaine normatif, on pourrait envisager une convention sur le génome humain. L'éducation et le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine éthique doivent être essentiels.

**Question 24.4** : Souhaitez-vous proposer de nouvelles activités dans ces domaines ( par exemples clonage humain, éthique environnementale ) ?

**Réponse** : Comme autre activité, on pourrait envisager la culture de la paix et de la tolérance. Au Mali, la plupart des projets bilatéraux et multilatéraux ont besoin d'un label d'éthique environnementale avant leur mise en œuvre. Cela devrait être étendu à l'ensemble des programmes.

**Question 24.5** : la priorité principale du document 33 C/5 devrait –elle être renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

**Réponse** : Les ressources n'ont pas besoin d'être augmentées compte-tenu du peu de visibilité des programmes antérieurs. Il s'agit plutôt d'une réorientation vers les zones géographiques qui souffrent plus du « manque d'éthique ».

**Question 25** : les trois « autres priorités » devraient – elles être maintenues dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles « autres priorités » devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des « autres priorités » devrait – elle être modifiée et mieux ciblée-et, en ce cas, comment ?

**Réponse** : On doit maintenir les trois « autres priorités » car c'est elles qui constituent le socle même de la recherche sociale surtout au Mali. Le programme MOST doit être mieux défini en termes de ressources, d'accessibilité à ces ressources et d'organisation géographique.

**Question 26** : Etes-vous satisfaits de l'orientation et du champ d'application de l'activité normative menée par l'UNESCO dans le domaine ? Avez – vous des suggestions que vous souhaitez voir reflétées dans le 33 C/5 ?

**Réponse** : Non. L'activité normative menée par l'UNESCO nous paraît artificielle, théorique et partielle car ne s'intéressant qu'aux préoccupations des pays développés / industrialisés. Il faut voir comment les normes doivent être appliquées pour que les pays pauvres ne souffrent pas du « trop de science et de technologie » des pays développés / industrialisés qui déversent chez eux leurs surplus scientifiques et technologiques, leurs déchets et leurs « expériences pour voir ».

**Question 27** : Suite à l'approbation par la Conférence générale de la Stratégie de l'UNESCO sur les droits de l'homme, seriez-vous favorables à l'idée de faire de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination un nouveau thème transversal pour l'ensemble de l'Organisation ?

**Réponse** : Oui. La promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination doit être un nouveau thème transversal pour l'ensemble des programmes de l'Organisation, car d'une manière ou d'une autre, ces phénomènes existent dans tous les pays, dans toutes les sphères de l'activité humaine, même s'ils sont plus visibles et plus insoutenables dans les pays en conflit et dans les pays où il existe peu ou pas de démocratie.

## Culture

**Question 28.1 :** Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le grand programme IV la même priorité principale que dans le document 32C/5 approuvé ? Estimez – vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait-être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

**Réponse :** Il convient de maintenir pour le grand programme IV la priorité principale dans le document 32C/5 approuvé. Elle devrait être mieux ciblée du point de vue contenu du programme.

**Question 28.2 :** La priorité principale du document 33C/5 devrait – elle encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ? Ou bien les efforts de concentration ont-ils atteint un niveau satisfaisant ?

**Réponse :** La priorité principale du document 33C /5 devrait être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources.

**Question 28.3 :** Préférez – vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme IV ? Dans l'affirmative, laquelle ?

**Réponse :** Non. Il n'est pas souhaitable qu'une nouvelle priorité principale soit fixée.

**Question 29.1 :** Devrait – on dans le 33C/5 continuer à mettre l'accent sur les activités normatives ? Y a –t-il d'autres domaines dans lesquelles il pourrait être nécessaire de consolider les acquis et d'assurer un suivi y compris en vue d'alimenter les processus de formulation des politiques ?

**Réponse :** Il conviendrait de continuer à mettre l'accent sur les activités normatives dans le 33C/5. Il serait aussi nécessaire de consolider les acquis et d'en assurer un suivi dans les domaines de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel ainsi que dans le resserrement des liens entre culture et développement.

**Question 29.2 :** Etes-vous satisfaits de l'interaction et de la synergie entre les activités et les instruments normatifs. Estimez-vous qu'il serait nécessaire d'entreprendre des activités complémentaires basées sur des recherches – et dans ce cas, lesquelles ?

**Réponse :** L'interaction et la synergie entre les activités et les instruments normatifs ne sont pas satisfaisantes. Il est nécessaire d'entreprendre des activités complémentaires, en occurrence le suivi de la mise en œuvre des instruments normatifs existantes.

**Question 30 :** Convient – il que le grand programme IV continue de mettre l'accent, en allant encore plus loin dans cette voie, sur des activités intersectorielles et interdisciplinaires du genre de celles déjà envisagées dans le 32C/5 ? Souhaitez-vous suggérer de nouveaux domaines se prêtant à des actions intersectorielles et interdisciplinaires distinctes ?

**Réponse :** Il conviendrait dans le grand programme IV de mettre l'accent sur des activités intersectorielles et interdisciplinaires du genre de celles déjà envisagées dans le 32C/5.

**Question 31.1** : Estimez-vous qu'il conviendrait de continuer à mettre l'accent dans le 33C/5 sur l'action relative au patrimoine culturel ? Ya – t - il de nouveaux aspects ou activités qui pourraient mériter une attention et une réflexion particulières ?

**Réponse** : Il conviendrait de continuer à mettre l'accent dans le 33C/5 sur l'action relative au patrimoine culturel.

\* **Question 32** : Y a – t –il des tendances, des perspectives ou des actions que vous voudriez voir prendre en compte en relation avec l'Alliance mondiale et qui devraient être reflétées dans le 33C/5 ?

**Réponse** : Le Mali souhaiterait, en relation avec l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle, que le renforcement des capacités nationales en matière de culture contre la piraterie soit pris en compte dans le 33C/5.

### **Communication et Information**

**Question 33.1** : Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir la même priorité principale pour le grand programme V que dans le document 32 C/5 approuvé ?

**Réponse** : Oui, il convient de maintenir la même priorité principale.

**Question 33.2** : Estimez-vous que si la priorité principale est maintenue, elle devrait mieux cibler du point de vue du contenu du programme ?

**Réponse** : Oui.

**Question 33.3** : la priorité principale dans le document 33 C/5 devrait elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation de ressources ?

**Réponse** : Non, car cela entraînerait une diminution des ressources allouées aux priorités. Mais si c'est possible sans cette diminution, il serait donc souhaitable de la faire.

**Question 33.4** : Les deux « autres priorités » devraient –elles être maintenues dans le 33 C/5 ?

**Réponse** : Oui, les deux autres priorités devraient être maintenues dans le 33 C/5.

**Question 34.1** : Comment l'UNESCO pourrait-elle mieux traduire ces quatre principes dans ses programmes afin de mener une action orientée vers l'obtention de résultats ?

**Réponse** : l'UNESCO pourrait mieux traduire ces 4 principes dans ses programmes par la création de prix, la mobilisation accrue et la sensibilisation en faveur de ces principes, la proposition de textes normatifs, la publication de modules de vulgarisation dans les langues moyennes, etc...

**Question 34.2** : Quelles autres initiatives ou propositions concrètes suggériez-vous en vue de continuer à promouvoir et de rendre opérationnel le concept de société du savoir, en particulier dans le contexte des résultats attendus de la 2<sup>e</sup> phase du SMSI ( Tunis 2005 ) ?

**Réponse :** Autres initiatives : l'instauration d'une journée internationale des Archives, le renforcement du soutien aux initiatives locales dans le domaine du multimédia.

**Question 35.1 :** Quels grands thèmes ou domaines suggèreriez-vous pour de nouvelles activités intersectorielles ou pour d'éventuels axes d'action communs avec d'autres grands programmes.

**Réponse :** Domaine suggéré : Appui au développement de logiciels multimédias adaptés aux besoins des pays en développement, notamment ceux des populations analphabètes.

**Question 35.2 :** Quels sont selon vous les domaines les plus prometteurs où les TIC et l'éducation se recoupent et où l'UNESCO apporte une contribution importante et unique ? Et comment voulez-vous qu'ils soient pris en compte ?

**Réponse :** Ces domaines sont les espaces virtuels ( Universités, campus, etc...) en rapprochant les moyens matériels et humains ( médecine...).

### **III. Autres questions et développements concernant le programme**

**Question 38.1 :** Avez-vous des propositions précises pour des orientations et des actions que l'UNESCO pourrait faire siennes à l'avenir en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'appui au NEPAD et aux pays les moins avancés, la contribution à apporter dans les zones de conflit et d'après conflit, le dialogue entre les civilisations et la lutte contre le terrorisme ?

**Réponse :** L'UNESCO pourrait mettre l'accent sur les initiatives de développement au profit des femmes et des jeunes, mettre l'accent sur le développement des ressources humaines, encourager la libéralisation du secteur des communications promouvoir l'accès universel à l'information et à la communication et contribuer à mieux faire connaître le NEPAD par l'information et la sensibilisation des populations. L'UNESCO doit poursuivre les efforts pour réaliser l'EPT et œuvrer au rapprochement des peuples à travers le dialogue entre les civilisations et le développement de la culture de la paix.

**Question 38.2 :** y a – t- il d'autres questions de programme clés que l'UNESCO devrait aborder dans l'exercice de ses fonctions et pour lesquelles elle aurait un avantage comparatif ?

/

**Question 38.3 :** y a – t – il des activités, des questions ou des thèmes dont, selon vous, l'examen pourrait être interrompu ou auxquels il conviendrait de renoncer parce que leur impact est faible ou qu'ils n'ont qu'un lointain rapport avec le mandat de l'Organisation ?

**Réponse :** non

**Question 38.4 :** Seriez- vous favorables à l'introduction d'une clause (sunset clause) prévoyant la suppression automatique d'une activité de programme à l'issue d'une période déterminée ?

**Réponse :** Non

## **Interdisciplinarité**

**Question 39.1** : Les stratégies relatives aux deux thèmes transversaux du 31C/4 sont-elles suffisamment prises en compte dans l'éventail de projets retenus et inclus dans le document 32 C/5 approuvé ?

**Réponse** : Oui, les stratégies relatives aux 2 thèmes transversaux du 31C/5 sont suffisamment prises en compte dans 32 C/5

**Question 39.5** : Dans l'ensemble, estimez-vous que le 32C/5 contient un nombre suffisant d'activités et d'initiatives intersectorielles ?

**Réponse** : Oui, le 32C/5 contient un nombre suffisant d'activités intersectorielles.

**Question 39.6** : Etes-vous d'avis qu'il faut allouer de nouveau dans le 33C/5 des ressources aux projets se rapportant aux deux thèmes transversaux ?

**Réponse** : Oui, il faut allouer de nouveau dans le 33C/5 des ressources aux projets se rapportant aux deux thèmes transversaux.

**Question 39.7** : souhaitez-vous que la formule des axes d'action communs soient maintenue et renforcée et dans quels domaines ?

**Réponse** : Il serait souhaitable que la formule des axes d'action communs soit maintenue et renforcée notamment dans la lutte contre la pauvreté et la contribution des TIC à la construction d'une société du savoir.

## **Intégration**

**Question 40.1** : Estimez-vous que les questions à intégrer (telles qu'elles sont mentionnées dans le document 31C/4, à savoir les questions relatives aux femmes, aux jeunes, au PMA et à l'Afrique) ainsi que la culture de la paix, ont été suffisamment prises en compte dans le 32C/5 approuvé ?

**Réponse** : Oui. Les questions à intégrer (telles qu'elles sont mentionnées dans le 31C/4, à savoir les questions relatives aux femmes, aux jeunes, au PMA et à l'Afrique) ainsi que la culture de la paix ont été suffisamment prises en compte dans le 32C/5 approuvé. Les préoccupations relatives à ces questions sont suffisamment abordées dans le document.

**Question 40.2** : Etes-vous favorable à la formule de l'intégration en général ? Comment cette formule pourrait-elle être appliquée plus efficacement ?

**Réponse** : Oui, nous sommes favorables à la formule de l'intégration en général. Cette formule pourrait être appliquée plus efficacement en veillant à la prise en compte des besoins des groupes spécifiques et des priorités des groupes cibles par une allocation conséquente de ressources aux activités.

**Question 40.3** : Etes-vous partisan d'une réduction du nombre des domaines à intégrer et, si tel est le cas, quelles seraient vos préférences ?

**Réponse** : Une réduction du nombre des domaines à intégrer n'est pas souhaitable.

#### **IV. Exécution et Impact du Programme**

##### **Approche axée sur les résultats**

**Question 41.1** : Etes-vous satisfaits de l'élaboration et la mise en application de la programmation axée sur les résultats, telles qu'elles ressortent des documents 31C/5 et 32C/5 ?

**Réponse** : Oui, l'élaboration et la mise en application de la programmation axée sur les résultats telles qu'elles ressortent dans les documents 31C/5 et 32C/5 sont satisfaisantes. Cette approche permet une plus grande lisibilité du programme et met en cohérence les objectifs, les activités et budgets y afférents et les résultats attendus. La même démarche pourrait être reconduite dans le 33C/5.

**Question 41.2** : Avez-vous des suggestions à faire au sujet de nouvelles améliorations et de la présentation de la composante résultat dans le 33C/5 ?

##### **Décentralisation**

**Question 43.1** : Quels serait à vos yeux une combinaison et un équilibre idéals d'optique mondiale et d'approche axée sur le local dans les activités des différents secteurs/grands programmes ?

**Réponse** : Les objectifs se recoupent très souvent aux niveaux international et local. Il s'agira au niveau local de créer un cadre institutionnel permettant d'échanger et de concilier les points de vue, intégrer les aspects pertinents dans l'optique d'un équilibre entre la vision mondial et l'approche locale.

**Question 43.2** : Quel genre de tâches et d'actions particulières attendriez-vous des bureaux multipays et des bureaux nationaux là où il en existe – eu égard aux fonctions générales de l'UNESCO ?

**Réponse** : Le genre de tâches et d'actions particulières que nous attendons des bureaux multipays et des bureaux nationaux sont le renforcement des capacités dans les Etats membres, le renforcement de la coopération avec les organisations internationales et avec les autres Etats membres en mettant un accent particulier sur les échanges d'information.

**Question 43.3** : Comment suggériez-vous que les bureaux hors Siège exercent les fonctions de l'UNESCO- telles qu'elles sont exposées dans le 31 C/4 – au service des Etats membres ?

**Réponse** : Les bureaux multipays et bureaux nationaux pourraient assurer des fonctions d'appui / conseil, de relais, de coordination et de suivi dans les domaines de l'UNESCO. Ils devraient être particulièrement attentifs aux besoins d'appuis logistiques dans les Etats concernés. Il serait bon de créer des bureaux multifonctionnels plutôt que des bureaux spécialisés afin de ne pas pénaliser les pays qui sont éloignés de ces bureaux spécialisés.

**Question 43.4** : Dans chacun des domaines de compétence de l'Organisation, quel serait le type de question qu'il y aurait lieu de traiter au niveau régional ?

**Réponse :** Il serait souhaitable de traiter des questions qui prennent à la fois en compte les préoccupations sous-régionales et locales : les questions abordées lors des MINEDAF en éducation ; l'harmonisation des politiques culturelles dans le domaine de la culture, le NEPAD et d'autres questions présentant un intérêt pour l'ensemble des Etats d'une région donnée.

**Question 43.5 :** Considérez-vous que certains fonds alloués aux secteurs de programme et/ou aux bureaux hors Siège au titre du Programme ordinaire devraient être réservés à la création de ressources extrabudgétaires ( c'est à dire qu'une composante « coopération pour le développement » devrait être réintroduite ) ?

**Réponse :** Non, les fonds alloués aux secteurs de et/ ou aux bureaux hors Siège au titre du programme ordinaire devrait être réservés aux activités dans les pays couverts par les bureaux hors Siège. Ceux -ci avec les Commissions nationales devraient mobiliser les ressources extrabudgétaires.

**Question 44 :** Comment ces réunions devraient-elles être financées-sur les montants alloués aux bureaux hors-Siège au titre du programme ordinaire, par une contribution spécifique au titre du programme de participation ou en combinant les deux ?

**Réponse :** Ces réunions devraient être financées sur le Programme ordinaire afin de ne pas diminuer les ressources réservées pour le financement des activités prioritaires des Etats, sur le Programme de participation.

**Question 45 :** Considérez-vous que compte tenu de la spécificité de chacun des domaines de compétence de l'UNESCO, ces taux correspondent en chaque cas à un juste équilibre entre l'approche axée sur le local et l'optique mondiale ?

**Réponse :** Oui, les taux correspondent à un juste équilibre entre l'approche axée sur le local et l'optique mondiale.

**Question 46 :** Comment l'UNESCO et les Etats membres pourraient-ils mieux associer les acteurs nationaux intéressés intervenant dans les différents domaines de compétence de l'Organisation au processus d'élaboration des documents précités, à leur approbation par les autorités nationales, à leur traduction en politiques et actions concrètes et à la mobilisation des fonds requis.

**Réponse :** Il s'agira de renforcer la collaboration entre l'UNESCO et les acteurs nationaux, ( qui sont déjà membres des Commissions nationales ) et coordonner les différentes activités à mener. Ceci passe par :

- le renforcement des capacités des bureaux hors Siège ;
- la tenue de réunions et autres consultations aux niveau national et régional en mettant l'accent sur les rôles des Commissions nationales et des bureaux hors-Siège.

**Question 47.1 :** Eu regard aux résultats de la phase 1 du grand Plan d'action pour le renforcement des capacités des Commissions nationales mis en œuvre en application de la décision 161 EX/8.3 et vu les progrès du processus de décentralisation, quelles autres mesures ou initiatives novatrices pourraient être lancées et appliquées pour renforcer les interactions entre les Commissions nationales et le Secrétariat, et en particulier les bureaux multipays et

nationaux et les bureaux régionaux, ainsi que pour aider à accroître l'impact et la visibilité de l'action de l'Organisation aux niveaux régional et national ?

**Réponse :** Il serait souhaitable que l'UNESCO sensibilise les Etats membres pour qu'ils dotent les Commissions nationales de ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. L'Organisation doit aussi prendre les mesures nécessaires pour faciliter aux Commissions nationales l'exécution des tâches qui leur sont dévolues, notamment leur permettant de mobiliser des ressources auprès des autres agences du système des Nations Unies. Les interactions Commissions nationales / Bureaux multipays et nationaux doivent être clairement définies et précises en vue de l'instauration d'un climat serein de travail.

Pour aider à accroître la visibilité de l'action de l'UNESCO, les bureaux multipays et les Commissions nationales doivent exécuter des actions susceptibles d'assurer une couverture médiatique notamment aux niveaux régional et local. Il faut donc un budget de communication pour ces activités.

**Question 47.2 :** Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer encore la communication entre le Secrétariat et les Commissions nationales ?

**Réponse :** Il faudrait équiper les Commissions nationales, qui ne le sont pas, de moyens modernes de communication ( téléphone, fax, outils informatique, performants ) les connecter au réseau Internet et les connecter entre elles.

## **V. Questions de budget et de ressources :**

**Question 48.1 :** Pour le plafond budgétaire du 33 C/5, laquelle des options ci-après aurait votre préférence :

- a) une croissance nominale nulle ( soit 610 millions de dollars )
- b) une croissance réelle nulle ( soit 610 millions de dollars plus réévaluation plus augmentations prévisibles des coûts ) ;
- c) une croissance réelle positive et, en ce cas de quelle ampleur ?

**Réponse :** Nous sommes favorables à la croissance réelle nulle. Cette option permet d'éviter l'accentuation du retard en développement des pays du Tiers monde en maintenant les pouvoirs d'achat de l'UNESCO. Aussi avec cette option, il n'y a pas d'augmentation des contributions des Etats membres. Cette considération est importante au moment où beaucoup d'Etats éprouvent déjà des difficultés à payer leurs contributions au taux actuel.

**Question 48.2 :** Etes-vous favorables au maintien de la répartition actuelle des ressources du programme entre les divers grands programmes ?

**Réponse :** Oui, nous sommes favorables au maintien de la répartition actuelle des ressources du programme entre les grands programmes.

**Question 49 :** Avez-vous des suggestions à formuler pour améliorer encore le lien entre ressources ordinaires et extrabudgétaires et leur présentation ?

**Réponse :** Non, nous n'avons pas de suggestion.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

---

# Questionnaire relatif au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5 )

UNESCO

UNESCO

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1499>

*Downloaded from African Union Common Repository*